

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire des Navigateurs
COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU
D'APPRENTISSAGE

2^e séance, année 2016

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le 5 décembre 2016, à 19 h, au centre administratif 1860, 1^{re} Rue, Lévis (secteur Saint-Romuald), sous la présidence de monsieur Sébastien Amodeo.

Sont présents :

Monsieur Sébastien Amodeo	Président
Madame Nadia Tremblay	Vice-présidente
Madame Mélissa Marceau	Trésorière
Madame Emmanuelle Fréchette	Membre
Madame Ève Lapointe	Membre
Monsieur Christophe Mertz	Membre
Madame Catherine Rollier	Membre
Monsieur Stephen Therrien	Membre
Madame Sophie Ève	Représentante du personnel de soutien
Madame Geneviève Lévesque	Représentante du personnel professionnel
Madame Anne-Renée Belzile	Représentante du personnel enseignant
Madame Martine Sénéchal	Représentante de la Commission scolaire des Navigateurs
Madame Isabelle Lapointe	Représentante CISSS – Déficience intellectuelle

Sont absentes :

Madame Nina Boucher	Membre
Madame Carol-Anne Hamel	Membre
Madame Dominique Marquis	Membre
Madame Lise Fortier	Représentante Au Voilier de Lili APHL
Madame Christine Guay	Représentante de la direction d'école

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant confirmé par la secrétaire, le président déclare ouverte la séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA).

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres font la lecture de l'ordre du jour. Le président informe les membres du comité que l'ordre des points sera modifié ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stephen Therrien, appuyé par madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié suivant :

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Vérification de la liste des membres
4. Parole au public
5. Adoption des procès-verbaux du 25 avril et du 7 novembre 2016
6. Suivis aux procès-verbaux
7. Salon TEVA
8. Correspondance
9. Rapport du président : Congrès FCPQ
10. Compte rendu sur la page Facebook
11. Rappel du mandat du Comité
12. Politique 5.3 sur l'organisation des services aux ÉHDAA
13. Rappel de la demande d'avis (PowerPoint présenté aux membres du Comité le 7 novembre 2016)
14. Échanges et discussions
15. Synthèse du président
16. Calendrier des rencontres 2016-2017
17. Prochaine réunion
18. Levée de la séance

CCSÉHDAA-16-17-11

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Vérification de la liste des membres

La liste des membres est à jour. La version officielle sera remise à tous.

4. Parole au public

Deux parents prennent la parole concernant le suivi quant à une situation qui les préoccupe. Les parents font mention des correspondances qu'elles ont eues avec le président dudit comité. Elles désirent avoir des réponses à leur demande concernant la dernière rencontre du comité qui a eu lieu le 7 novembre 2016. Leur demande veut qu'une copie de la présentation qui a été faite lors du point 8 leur soit transmise, que le nom de la personne qui était présente avec madame Sophie Turgeon, directrice impliquée dans la situation, leur soit divulgué et qu'une présentation relative au dossier puisse être faite par une personne neutre avec le même temps qui a été accordé à madame Turgeon. Monsieur Sébastien Amodeo mentionne qu'il a confiance que la situation se règlera sous peu. Elles espèrent recevoir une réponse neutre sur un enjeu si grand.

5. Adoption des procès-verbaux du 25 avril et du 7 novembre 2016

Comme certains membres n'étaient pas présents aux deux réunions, les procès-verbaux sont adoptés séparément.

Adoption du procès-verbal du 25 avril 2016

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Marceau appuyé, par madame Catherine Rollier et résolu :

QUE le procès-verbal du 25 avril 2016 soit adopté.

CCSÉHDAA-16-17-12

ADOPTÉE à l'unanimité

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

Madame Catherine Rollier mentionne que l'information inscrite au point 8 du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 n'est pas exacte puisqu'aucun huis clos n'a été demandé officiellement. À cet effet, un résumé du point 8 sera fait et le procès-verbal sera adopté lors de la prochaine rencontre.

Modification au procès-verbal du 27 juin 2016

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Rollier, appuyé par madame Ève Lapointe et résolu :

QU'une modification soit apportée au deuxième paragraphe du point 4 « Étude du plan d'intervention de l'élève A pour émission d'un avis » du procès-verbal de la rencontre du 27 juin 2016 :

*« Une représentante déclare un possible conflit d'intérêts, celle-ci étant directement impliquée dans la situation de l'élève A. Il est suggéré par monsieur Amodeo de lui demander de se retirer au moment de traiter de l'élève A. **La représentante s'est retirée afin de rester transparente dans le dossier.** »*

QUE le procès-verbal modifié soit acheminé à tous.

CCSÉHDAA-16-17-13

ADOPTÉE à l'unanimité**6. Suivis aux procès-verbaux**

Le point sera traité lors de la prochaine rencontre.

7. Salon TEVA

Madame Martine Sénéchal donne de l'information quant à la tenue du salon Transition École Vie Active (TÉVA). Elle explique l'importance de la transition de l'école à la vie active et présente l'extrait d'un vidéo sur la réussite d'une élève à ce programme. Ledit vidéo sera déposé sur le site Internet du comité et sur la page Facebook.

8. Correspondance

Madame Nadia Tremblay mentionne qu'à la demande de Sébastien Amodeo, président, elle a effectué le suivi au sujet d'une correspondance de l'organisme « le Phare » concernant les cafés-rencontres qu'ils tiennent. Ils font la demande d'avoir un représentant du comité EHDAA à leur rencontre pour donner des informations sur le plan d'intervention.

Madame Martine Sénéchal mentionne qu'il serait intéressant qu'un parent accompagné d'un membre des Services éducatifs présente l'information au Phare, que le tout soit fait conjointement. Madame Ève Lapointe se propose pour travailler en collaboration avec le Phare.

Madame Emanuelle Fréchette mentionne qu'il serait intéressant que la formation leur soit donnée aussi. Madame Fréchette propose qu'un travail soit fait avant le mois de janvier afin de répondre au besoin du Phare.

Monsieur Sébastien Amodeo, président, mentionne qu'il a aussi eu une correspondance des parents. Le tout sera discuté plus loin.

9. Rapport du président : Congrès FCPQ

Monsieur Sébastien Amodeo, président, mentionne qu'il a participé au congrès FCPQ il y a deux semaines. Huit autres présidents de Comités EHDAA étaient présents. Il mentionne que l'objectif principal du congrès était de consulter avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Sébastien Proulx. Parmi toutes les suggestions et recommandations discutées lors du congrès, celle qui a rassemblé le plus de membres était de « *Placer l'école au centre de la communauté* ». Ceci nécessite l'implication de tous les acteurs nécessaires pour qu'une véritable construction communautaire puisse se réaliser, dont le but est d'unifier et de transformer nos quartiers et voisinages, afin que l'éducation des enfants ne se fasse pas seulement à l'école, mais que tous puissent y contribuer. Cela débute généralement par une initiative individuelle, qui est appuyée par un nombre de plus en plus élevé d'autres individus, d'institutions et finalement devient un projet commun de la communauté. Parmi les principes qui permettent à une telle construction communautaire de se développer, il y a la mise en commun des apprentissages, la consultation élargie, une vision unifiée, bien que basée sur des opinions diverses, et la participation de gens issus de segments variés de la communauté : parents et enseignants, jeunes et aînés, hommes et femmes, etc.

Il mentionne que les élèves HDAA de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ont un « passeport » contenant tous les plans d'intervention et documents relatifs à leur dossier, lequel est disponible pour les parents et les intervenants en tout temps. Il va s'informer afin de connaître leur façon de fonctionner. Le point sera présenté dans une prochaine séance.

Madame Martine Sénéchal donne des précisions quant au dossier d'aide particulière. Elle mentionne que les plans d'intervention et les synthèses des intervenants, avec les objectifs travaillés avec l'élève, sont placés dans le dossier de l'élève afin de permettre de retracer facilement les rapports plus spécifiques.

10. Compte rendu sur la page Facebook du Comité de parents et du CCSÉHDAA

Madame Nadia Tremblay mentionne qu'elle a eu, avec madame Catherine Rollier, une rencontre commune avec le Service des communications de la CSDN.

Elle mentionne qu'il y a maintenant une page Facebook pour le comité et qu'un logo a été créé. Elle invite les membres à consulter la page qui se nomme ainsi : Comité consultatif des services aux élèves HDAA de la CSDN. Elle informe les membres qu'il est de la responsabilité de chacun de nourrir et de promouvoir cette page.

Une demande sera faite afin que le lien de la page Facebook soit mis sur le site du comité ÉHDAA, que la page soit partagée sur la page Facebook de la CSDN et qu'un lien soit mis sur le site Internet de la commission scolaire.

11. Rappel du mandat du Comité

Monsieur Sébastien Amodeo, président, rappelle le mandat du comité :

- « *Le CCSÉHDAA a pour fonction de donner son avis à la commission scolaire sur :*
- *la politique d'organisation des services éducatifs au ÉHDAA ;*
- *l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves. »*

Il précise aussi que le comité peut donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève HDAA.

12. Politique 5.3 sur l'organisation des services aux ÉHDAA

Madame Martine Sénéchal présente la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – Secteurs primaire et secondaire* de la commission scolaire. Un document de présentation est remis aux membres. Elle mentionne que la politique sera révisée et que de ce fait le comité sera consulté dans le cadre du processus de consultation.

13. Rappel de la demande d'avis (PowerPoint présenté aux membres du comité le 7 novembre 2016)

Monsieur Sébastien Amodeo, président, présente à nouveau la demande d'avis des parents :

- A) L'avis du CCSÉHDAA concernant l'approche de la CSDN auprès des ÉHDAA fréquentant une classe à effectif réduit et qui ont automatiquement un bulletin modifié.
- B) L'avis du CCSÉHDAA sur tous les plans d'intervention de leur enfant.
- C) Que la commission scolaire achemine la documentation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la différenciation pédagogique.
- D) L'avis du CCSÉHDAA sur les répercussions de la modification dans les spécialités (musique, éducation physique, etc).
- E) L'avis du CCSÉHDAA sur l'ajout du tableau des adaptations/modifications (tel qu'annexé au dernier plan d'intervention de la classe CATSA) pour tous les élèves des classes à effectif réduit de la CSDN.
- F) L'avis du comité quant au fait que les élèves HDAA qui fréquentent des classes à effectif réduit sont réputés ne pas être tenus de vivre le passage des examens de fin de cycle de la CSDN.

Il précise que seuls les points A, D, E et F seront traités, puisque les deux autres l'ont déjà été antérieurement.

14. Échanges et discussions

ATTENDU le point A de ladite demande d'avis qui veut que l'opinion du CCSÉHDAA concernant l'approche CSDN auprès des ÉHDAA fréquentant une classe à effectif réduit et qui ont automatiquement un bulletin modifié soit transmise en réponse à ladite demande d'avis ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stephen Therrien, appuyé par monsieur Christophe Mertz et résolu :

QUE le président transmette un avis à la commission scolaire afin que celle-ci s'assure que les parents soient bien informés des enjeux et incidences de la modification du bulletin sur le parcours scolaire ;

QUE le président transmette un avis à la commission scolaire afin que celle-ci s'assure de la possibilité d'offrir le cursus régulier pour certaines matières à l'élève en classe à effectif réduit, en tenant compte de ses capacités. Cette possibilité doit être dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.

ATTENDU le point D de ladite demande d’avis qui veut que l’avis du CCSÉHDAA sur les répercussions de la modification dans les spécialités (musique, éducation physique, etc.) soit transmis en réponse à ladite demande d’avis ;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lapointe, appuyé par madame Emmanuelle Fréchette et résolu :

QUE le président transmette un avis à la commission scolaire afin que celle-ci s’assure que les parents soient bien informés des enjeux et incidences de la modification du bulletin sur le parcours scolaire ;

QUE le président transmette un avis à la commission scolaire afin que celle-ci s’assure de la possibilité d’offrir le cursus régulier pour certaines matières à l’élève en classe à effectif réduit, en tenant compte de ses capacités. Cette possibilité doit être dans le cadre de la démarche du plan d’intervention.

CCSÉHDAA-16-17-15

ADOPTÉE à l’unanimité

ATTENDU le point E de ladite demande d’avis qui veut que l’avis du CCSÉHDAA sur l’ajout du tableau des adaptations/modifications (tel qu’annexé au dernier plan d’intervention de la classe CATSA) pour tous les élèves des classes à effectif réduit de la CSDN soit transmis en réponse à ladite demande d’avis ;

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Rollier, appuyé par monsieur Stephen Therrien et résolu :

QU’une demande de modification à la *Politique relative à l’organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage – Secteurs primaire et secondaire* soit faite afin d’ajouter le point qui suit au paragraphe 6.2.2 :

Une annexe comprenant un tableau récapitulatif des modifications et adaptations appliquées.

CCSÉHDAA-16-17-16

ADOPTÉE à l’unanimité

ATTENDU le point F de ladite demande d'avis qui veut que l'avis du comité quant au fait que les élèves HDAA qui fréquentent des classes à effectif réduit sont réputés ne pas être tenus de vivre le passage des examens de fin de cycle de la CSDN soit transmise en réponse à ladite demande d'avis ;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Marceau, appuyé par madame Ève Lapointe et résolu :

QUE le président transmette un avis à la commission scolaire afin que celle-ci s'assure que la possibilité d'offrir le cursus régulier pour certaines matières à l'élève en classe à effectif réduit, en tenant compte de ses capacités. Cette possibilité doit être dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.

CCSÉHDAA-16-17-17

ADOPTÉE à l'unanimité

15. Synthèse du président

Monsieur Sébastien Amodeo, président, fait une synthèse et s'assure que les membres du comité ont une vision unifiée de l'avis à émettre.

Calendrier des rencontres 2016-2017

Monsieur Sébastien Amodeo, président, demande aux membres si ceux-ci acceptent de déplacer la rencontre prévue le 16 janvier 2017 au 9 janvier 2017. Un courriel sera envoyé aux membres à cet effet.

16. Prochaine réunion

Sous toutes réserves, la prochaine réunion aura lieu le 9 janvier 2017 à 19 h.

17. Levée de la séance

CCSÉHDAA-16-17-18

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Marceau, appuyé par monsieur Stephen Therrien et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 22 h 06.

Sébastien Amodeo
Président

Catherine Bernier
Secrétaire